



**COMMUNE DE SAINT-ROMAIN-LA-MOTTE
CONSEIL MUNICIPAL DU 22 OCTOBRE 2024
PROCÈS-VERBAL**

Le Conseil municipal s'est réuni en séance publique ordinaire le 22 octobre 2024 à 20h30, sous la présidence de M. Gilbert VARRENNE, Maire.

Le nombre de conseillers en exercice au jour de la séance était de 15 sur lesquels 13 membres présents :

Présents : Gilbert VARRENNE - Chantal PAIRE - Alain BLETTERIE - Marie-Claude CHAMPROMIS – Pierre Yves LASSAIGNE - Bernard BESSEY - Gabriel POMMIER - Sylvie BAS - Daniel MOUSSERIN - Isabelle MARIDET - Sabine DERVIN - Laurette COLOMBET - Monique GOUTILLE

Absent ayant donné mandat : Franck POLLET à Bernard BESSEY

Absent excusé : Éric MICHALLET

Secrétaire élue pour la séance : Marie-Claude CHAMPROMIS

À l'ouverture de la séance, M. le Président a déposé sur le bureau de l'Assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par le conseiller municipal empêché d'assister à la séance, de voter en son nom, par application de l'article L.2121-20 du Code général des collectivités territoriales.

NOMS DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Franck POLLET	Bernard BESSEY

Le Conseil municipal a donné acte de ce dépôt.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AOÛT 2024

Chaque élu a été destinataire du procès-verbal de la réunion du 27 août 2024, adopté à l'unanimité, sans observation particulière.

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Adoption du procès-verbal de la réunion précédente (27 août 2024)

- 1. Information du Conseil municipal sur les déclarations d'intention d'aliéner (DIA) et sur l'exercice du droit de préemption
- 2. Rapport décisions municipales prises par le Maire depuis convention à la séance du 27 août 2024 en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT
- 3. Vote des tarifs communaux pour l'année 2025
- 4. Approbation de la convention de service unifié de délégué à la protection des données
- 5. Terrain AXELYA et borne de recharge
- 6. Demande de fonds de concours de neutralité fiscale auprès de Roannais Agglomération pour l'année 2024

7. Approbation de l'avenant n° 1 à la convention de prestation de services « formation à destination des agents »
 8. Agence postale communale : Approbation de la convention de partenariat pour la gestion d'un point de contact
 9. Approbation de la convention entre la commune et l'association l'Ile des Enfants
 10. Présentation du nouveau site internet de la commune
 11. Projet parcours mémorial Pierre Martelanche
- Informations et questions diverses
 - o Rapport d'activité de la médiathèque année 2023

1. INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LES DÉCLARATIONS D'INTENTION D'ALIÉNER (DIA) ET SUR L'EXERCICE DU DROIT DE PRÉEMPTION

Conformément à l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales, M. le Maire rend compte au Conseil municipal des décisions communales relatives à l'exercice du droit de préemption définis par le code de l'urbanisme, en vertu de la délégation reçue du Conseil municipal en la matière.

Depuis l'information donnée lors du Conseil municipal du 27 août 2024, le droit de préemption urbain (DPU) n'a pas été exercé par la commune pour les DIA suivantes :

- DM 2024-10 décision relative à l'exercice du droit de préemption – renonciation à acquérir

Références cadastrales	Adresse	Superficie	Désignation du bien	Décision de non-préemption
AP 157	82 rue des Jardins de Lou	468 m ²	Non bâti	24/09/2024
AP 138	276 rue du Stade	565 m ²	Non bâti	08/10/2024

Le Conseil municipal prend acte.

2. RAPPORT DES DÉCISIONS MUNICIPALES PRISES PAR LE MAIRE DEPUIS LA CONVENTION À LA SÉANCE DU 27 AOÛT 2024 EN VERTU DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CGCT

Vente d'une concession de 30 ans au cimetière : M. MARQUET Dominique.

Le Conseil municipal prend acte.

3. VOTE DES TARIFS COMMUNAUX POUR L'ANNÉE 2025

Petits travaux effectués par la commune avec le matériel municipal pour les habitants de la commune après étude de faisabilité, acceptation du devis et disponibilité des agents communaux <ul style="list-style-type: none"> • Autres matériels (tracteur, broyeur, ...) : tarif par heure et par agent • Mini pelle : tarif par heure et par agent 	80 € 80 €
Location de la salle municipale : <ul style="list-style-type: none"> • Personnes domiciliées sur la commune • Personnes extérieures à la commune • Sociétés locales 	165 € 335 € Gratuit pour les associations
Location de la salle d'Animation Rurale : <ul style="list-style-type: none"> • Manifestations à but lucratif par les associations locales et ensemble des matchs de basket et tennis 	Gratuit

<ul style="list-style-type: none"> • Particuliers domiciliés sur la commune <ul style="list-style-type: none"> ○ 1^{er} jour ○ 2^{ème} jour • Particuliers extérieurs à la commune : <ul style="list-style-type: none"> ○ 1^{er} jour ○ 2^{ème} jour 	600 € 140 € 1 100 € 140 €
Location de matériel : <ul style="list-style-type: none"> • Table • Chaise • Banc 	2 € 0.40€ 1 €
Droit de place : <ul style="list-style-type: none"> • Parquets, chapiteaux • Marchands ambulants • Commerces ambulants (1 fois par semaine), hors locaux et hors électricité • Salle exposition du clocher (pour 1, 2 ou 3 exposants) 	130 € 27 € 70 €/Trim 15 €
Concession cimetière : <ul style="list-style-type: none"> • De 15 ans • 30 ans • 50 ans 	Simple : 70 € Double : 140 € Simple : 140 € Double : 280 € Simple : 280 € Double : 560 €
Case colombarium + concession : <ul style="list-style-type: none"> • 30 ans • 50 ans • Plaque identifiant le défunt (normée) 	510 € + 60 € 710 € + 120 € Tarif du fournisseur
Cave urne + concession : <ul style="list-style-type: none"> • 30 ans • 50 ans • Inscription sur la stèle à la charge du concessionnaire 	300 € + 70 € 300 € + 140 €
Jardin du souvenir : plaque identifiant le défunt (normée)	Tarif du fournisseur
Nuitée à la halte pèlerin : Coût de la nuitée par personne	17 €

Les prix des cases colombarium sont maintenus et seront revus après contact avec le fournisseur pour connaître les prix actuels.

Photocopies :

Particuliers : prix inchangés

Associations : prix inchangés

Les tarifs pour 2025 sont adoptés à l'unanimité.

4. APPROBATION DE LA CONVENTION DE SERVICE UNIFIÉ DE DÉLÉGUÉ À LA PROTECTION DES DONNÉES

La convention de Service Unifié DPO proposée par Roannais Agglomération est adoptée en séance mais les membres du Conseil regrette que celle-ci sous soumise à validation alors que le prix n'est pas connu. Cette

démarche équivaut à signer un chèque en blanc.

1 abstention : Laurette COLOMBET

13 pour : Pierre-Yves LASSAIGNE, Gilbert VARRENNE, Gabriel POMMIER, Isabelle MARIDET, Sylvie BAS, Bernard BESSEY (+ Franck POLLET), Daniel MOUSSERIN, Monique GOUTILLE, Sabine DERVIN, Marie-Claude CHAMPROMIS, Alain BLETTERIE, Chantal PAIRE

5. TERRAIN AXELYA ET BORNE DE RECHARGE

La commune propose de céder à titre gratuit une parcelle de terrain d'une surface d'environ 54 m² à l'agence immobilière AXELYA qui se chargera de la clôturer et de l'entretenir. Il lui incombera de réaliser un mur de clôture harmonisé avec celui de la maison médicale. La SCI AP2H supportera les frais de notaire liés à cette opération.

Avis favorable à l'unanimité.

L'entreprise Electric Terminal propose à AXELYA l'installation d'une borne de recharge électrique destinée à recharger tout type de véhicule électrique (autos, vélos, trottinettes ...).

Cette borne sera installée sur le domaine privé de la commune. Il convient de prévoir deux emplacements suffisamment larges pour accueillir des véhicules pour handicapés.

Parallèlement, cet équipement affichera de la publicité pour AXELYA et proposera un questionnaire.

Deux solutions sont proposées :

A - La commune donne uniquement son accord et ne paie rien.

B - La commune participe à hauteur de 900 euros et pourra prétendre aux bénéfices à venir.

Avis favorable pour la solution A : 12 pour : Pierre-Yves LASSAIGNE, Gilbert VARRENNE, Isabelle MARIDET, Sylvie BAS, Bernard BESSEY (+ Franck POLLET), Daniel MOUSSERIN, Monique GOUTILLE, Sabine DERVIN, Marie-Claude CHAMPROMIS, Alain BLETTERIE, Chantal PAIRE

Avis favorable pour la solution B : Daniel MOUSSERIN

1 Abstention : Gabriel POMMIER

6. DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS DE NEUTRALITÉ FISCALE AUPRÈS DE ROANNAIS AGGLOMÉRATION ANNÉE 2024

Pour récupérer la somme de 36 036 euros, il faut justifier du double à Roannais Agglomération. Une partie sera versée sur l'investissement et l'autre sur le fonctionnement.

Chantal PAIRE présente les dépenses qui seront adressées à Roannais Agglomération comme justificatif.

INVESTISSEMENT

Dépenses	TTC	Subventions	FCTVA	Charge commune
Matériel voirie environnement - opération 102				
Kit illumination façade la Poste	2 349,02 €			2 349,02 €
Travaux sur bâtiments communaux - opération 132				
Travaux Mill'Club	23 495,51 €	7 000,00 €	3 854,20 €	12 641,31 €
Circulateur vestiaire salle ERA	1 139,86 €		186,98 €	952,88 €
Ventilation vestiaires salle ERA	1 320,00 €		216,53 €	1 103,47 €
Voirie - opération 87				
Pose de bordures chemin de Pigue	4 095,00 €		671,74 €	3 423,26 €
Matériels - opération 74				
Matériel informatique	4 623,84 €		758,49 €	3 865,35 €
Total dépenses	37 023,23 €	7 000,00 €	5 687,94 €	24 335,29 €

FONCTIONNEMENT

Dépenses	TTC
Fournitures d'entretien	9 921,38 €
Fournitures de petits équipements	1 248,77 €
Fourniture de voirie	5 024,63 €
Entretien terrains	10 032,00 €
Entretien bâtiments publics	5 319,98 €
entretien matériel roulant	1 024,96 €
Entretien autres biens	2 096,84 €
STEL contribution maintenance EP	17 804,91 €
Total dépenses	52 473,47 €
FCTVA sur cptes 606 (3643,00 TTC)	598,00 €
Total dépenses éligibles	51 875,47 €

Avis favorable à l'unanimité.

7. APPROBATION DE L'AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICE « FORMATION À DESTINATION DES AGENTS »

La convention concerne des formations assurées par Roannais Agglomération. Celles-ci coûtent nettement moins chères que celles faites par des sociétés privées.

La convention actuelle qui se termine au 31 décembre 2024 est prolongée au 30 juin 2025.

Avis favorable à l'unanimité.

8. AGENCE POSTALE COMMUNALE : APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA GESTION D'UN POINT DE CONTACT

Un nouvel accord est proposé car la convention de partenariat actuelle avec La Poste est arrivée à échéance le 6 août 2024.

Cette nouvelle convention est signée pour une période de 1 à 9 ans et n'est plus tacitement renouvelable.

Les prestations sont élargies et la commune est rémunérée si elle accepte assurer des services supplémentaires.

Avis favorable à l'unanimité pour signer cette convention pour une période de 9 ans.

9. APPROBATION DE LA CONVENTION ENTRE LA COMMUNE ET L'ASSOCIATION L'ILE DES ENFANTS

La commune propose la signature d'une convention avec l'association L'ILE DES ENFANTS dont l'objectif est de fixer des règles dans le cadre du soutien financier à l'association pour le périscolaire.

L'association a rajouté un paragraphe à la convention proposée par la municipalité pour obtenir, si besoin, des subventions supplémentaires.

Cet ajout modifiant l'objet de la convention, le conseil refuse de la voter et propose de renégocier avec l'association. Ce point sera revu au prochain conseil.

10. PRÉSENTATION DU NOUVEAU SITE INTERNET DE LA COMMUNE

Un nouveau site internet a été développé par TERRITOIRE DES COMMUNES qui remplace IONOS en tant que prestataire.

En place depuis octobre 2024, il vise à améliorer la communication auprès des St-Romanais et des personnes extérieures.

Marie-Claude CHAMPROMIS en a assuré la montée en charge et le présente en Conseil. Elle précise qu'il faut maintenant le faire vivre de manière optimum. Chaque élu est sollicité pour faire part des anomalies observées dans le temps (manque d'informations, manque de lisibilité, ...).

Deux secrétaires ont également été formées pour les mises à jour à venir.

11. PROJET PARCOURS MÉMORIEL PIERRE MARTELANCHE

Ce point est reporté à un prochain Conseil.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Rapport d'activité de la médiathèque année 2023. Gilbert VARRENNE présente le rapport sur la médiathèque de St-Romain-le-Motte.
- Projet agrivoltaïque. La société NEOEN a rencontré le Maire pour présenter son projet. Il lui a conseillé d'obtenir, au préalable, les autorisations et de rencontrer le voisinage.
- Course nationale des notaires. Gilbert VARRENNE a été contacté pour l'organisation d'une course nationale des notaires sur notre commune.
- Sécurisation des voies. Laurette COLOMBET demande que des panneaux soient rajoutés pour sécuriser la circulation au niveau de plateau situé aux abords du lotissement « Les Jardins de Lou ». Les priorités à droite ne sont pas observées à ce croisement. Pierre-Yves LASSAIGNE précise que dans le cadre de l'aménagement du bourg, la priorité à droite sera de rigueur dans toutes les intersections. Des panneaux seront installés à chaque entrée de village.
- Plusieurs demandes ont été faites pour l'installation de miroirs pour sécuriser les sorties sur la route de Renaison, au niveau de la maison PETELET, et sur la route de la croix Rampart pour la sortie des maisons construites sur le terrain de M. DURANTET.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 42.

Le Maire,
Gilbert VARRENNE



La secrétaire de séance,
Marie Claude CHAMPROMIS

Publication en ligne le

GP 20/10/2024

ci